

RCS : TOURS  
Code greffe : 3701

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de TOURS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 00641  
Numéro SIREN : 820 706 810  
Nom ou dénomination : 16 JEAN JAU

Ce dépôt a été enregistré le 30/05/2022 sous le numéro de dépôt 4763

Greffe

16 JEAN JAU  
Société par actions simplifiée à associée unique  
au capital de 10 000 €  
16 place Jean Jaurès  
37000 TOURS



2022 04763

RCS TOURS 820 706 810

## PROCES VERBAL

### DES DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 21 JANVIER 2022 A 16H00

L'an deux mille vingt-deux, le 21 janvier à 16h00,

La société LDC FINANCES, SARL au capital de 50 000 euros, RCS TOURS 840 469 910, représentée par Madame Caroline DAJET, propriétaire de la totalité des 100 actions d'une valeur nominale de 100 € composant le capital social de la société, s'est réunie en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Monsieur Pascal CAVANIER, Président de la société, préside l'assemblée.

Madame Caroline DAJET, Directrice Générale, acceptant de remplir la fonction est nommée secrétaire.

Le Président constate que la totalité des 100 actions composant le capital social de la société sont présentes ou représentées. Il déclare en conséquence l'assemblée régulièrement constituée et en mesure de délibérer valablement.

Le Président rappelle l'ordre du jour de l'assemblée :

- révocation de Monsieur Pascal CAVANIER de ses fonctions de Président de la société,
- fin du mandat de Directeur Général de Madame Caroline DAJET du fait de la révocation de Monsieur Pascal CAVANIER,
- nomination de Madame Caroline DAJET en qualité de Présidente de la société,
- nomination de Monsieur Pascal CAVANIER en qualité de Directeur Général de la société,
- nomination de Monsieur Bernard DAJET en qualité de Directeur Général de la société
- fixation de la rémunération de Madame Caroline DAJET,
- pouvoirs,
- questions diverses.

Il dépose devant l'assemblée et met à la disposition de ses membres :

- les statuts à jour,
- le texte des résolutions proposées.

Monsieur le Président déclare que le texte des résolutions proposées ainsi que les documents visés ont été adressés aux associés en même temps que l'avis de convocation et ont été tenus à leur disposition au siège social depuis cette date.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Après discussion sans débat, plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président met aux voix les résolutions suivantes :

BD

CD

### PREMIERE RESOLUTION

L'associée unique décide de procéder à la révocation de Monsieur Pascal CAVANIER de ses fonctions de Président de la société, à compter de ce jour.

L'associée unique remercie Monsieur Pascal CAVANIER pour les services qu'il a rendus à la société tout au long de l'exercice de son mandat.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

### DEUXIEME RESOLUTION

L'associée unique prend acte que, du fait de la révocation de Monsieur Pascal CAVANIER de ses fonctions de Président de la société, il est mis fin automatiquement au mandat de Directeur Général de la société de Madame Caroline DAJET.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

### TROISIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer **Madame Caroline DAJET**, née le 15 juin 1984 à TOURS (37, Indre et Loire), demeurant à **TOURS (37000), 20 rue du Président Merville**, en qualité de Présidente de la société par actions simplifiée à associée unique à compter du 21 janvier 2022.

Madame Caroline DAJET déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de ce chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

### QUATRIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer **Monsieur Pascal CAVANIER**, né le 10 mai 1973 à AURILLAC (15, Cantal), demeurant à **FONDETTES (37230), 5 chemin Gannay**, en qualité de Directeur Général de la société par actions simplifiée à associée unique à compter du 21 janvier 2022.

Monsieur Pascal CAVANIER déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de ce chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

### CINQUIEME RESOLUTION

L'associée unique décide de nommer **Monsieur Bernard DAJET**, né le 13 novembre 1941 à TOURS (37, Indre et Loire), demeurant à **TOURS (37000), 19 rue George Sand**, en qualité de Directeur Général de la société par actions simplifiée à associée unique à compter du 21 janvier 2022.

Monsieur Bernard DAJET déclare accepter cette fonction et qu'il n'existe de ce chef aucune incompatibilité, ni aucune interdiction pouvant faire obstacle à cette nomination.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

BD

CD

**SIXIEME RESOLUTION**

L'associée unique fixe la rémunération de Madame Caroline DAJET pour ses fonctions de Présidente de la société, sur les bases suivantes avec effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 :

- 3 123.68 € brut,
- 3 755.27 € brut de majoration du 1<sup>er</sup> juin au 30 septembre de chaque année.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.

**SEPTIEME RESOLUTION**

L'associée unique confère tous pouvoirs au porteur d'un exemplaire original du présent procès-verbal ou d'une copie certifiée conforme, à l'effet d'accomplir toutes formalités nécessaires.

**CLOTURE**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée après que l'associée unique ait signé la feuille de présence.

**Pascal CAVANIER**  
Président révoqué  
Directeur Général nouvellement nommé  
« bon pour acceptation des fonctions de  
Directeur Général de la société »

**Caroline DAJET**  
Directrice Générale révoquée  
Présidente nouvellement nommée  
« bon pour acceptation des fonctions de  
Présidente de la société »

**Bernard DAJET**  
Directeur Général nouvellement nommé  
« bon pour acceptation des fonctions de Directeur Général  
de la société »

*bon pour acceptation des  
fonctions de Présidente  
de la société*



*bon pour acceptation des  
fonctions de Directeur  
Général de la société*  
*← Dajet.*

*BD*

*CD-*